

Tartan™

Concentré soluble (SL) Principe actif: 360 g/L de GLYPHOSATE (485 g/L sous forme de sel d'isopropylamine)

Tartan est un herbicide foliaire polyvalent, systémique, non sélectif et non rémanent dans le sol. Sa substance active, le glyphosate, fait preuve d'une efficacité remarquable sur la plupart des mauvaises herbes levées.

RÉSERVÉ À UN USAGE STRICTEMENT PROFESSIONNEL

Autorisation de Vente N° : 9800294

TARTAN

- R41** Risque de lésions oculaires graves.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
S2 Conserver hors de la portée des enfants.
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
- SP1** Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
- SPe3** Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau. Pour protéger les arthropodes et les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de rentrée : 24 heures minimum après traitement
Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Fabriqué par : **Barclay Chemicals Manufacturing Ltd.**, Damastown Way,
Damastown Industrial Park, Mulhuddart, Dublin 15, Irlande,
Tel: 00353 (0) 1 8112900 Fax: 00353 (0) 1 8224678
Email: info@barclay.ie Site Internet: www.barclay.ie



En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe). Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels : consulter notre site internet www.barclay.ie
Le fabricant garantit uniquement la qualité du produit. Ne pouvant contrôler l'application et l'emploi, il ne peut garantir les résultats et n'accepte aucune responsabilité pour les dégâts qui pourraient résulter de l'application.
Détenteur de l'A.M.M.: **Barclay Chemical Ltd. Damastown Way, Damastown Industrial Park, Mulhuddart, Dublin 15, Irlande.**

Tartan est une marque de Barclay Chemicals (R&D) Ltd.
Copyright © Barclay Chemicals (R&D) Limited, 2010.
Numéro de lot: voir emballage

APPLICATIONS

- Désherbage des zones cultivées avant mise en culture ou après récolte (grandes cultures et cultures légumières).
- Désherbage du blé et de l'orge avant récolte.
- Cultures légumières (zones cultivées)
- Désherbage des vignes (cultures installées) et vergers.

USAGES HOMOLOGUÉS

Culture	Adventice	Dose homologuée	Spécifications d'usage	Délai avant récolte (DAR)	Zone non traitée (ZNT)
Grandes cultures (interculture)	Graminées annuelles	3 L/ha	Max. 2880 g glyphosate /ha/an		Respecter une ZNT de 20 mètres par rapport aux points d'eau.
	Dicotylédones annuelles et bisannuelles	6 L/ha			
	Adventices vivaces	7 L/ha			
Céréales avant récolte (blé tendre d'hiver et orge d'hiver) <i>Restrictions : cf. paragraphe "Cultures"</i>	Toute flore	4 L/ha	Max. 2880 g glyphosate /ha/an	7 jours	
Cultures légumières (avant mise en culture, zones cultivées, après récolte)	Graminées annuelles	3 L/ha	Max. 2880 g glyphosate /ha/an	30 jours	
	Dicotylédones annuelles et bisannuelles	6 L/ha			
	Adventices vivaces	7 L/ha			
Arboriculture fruitière (sauf fruits à noyau et kiwi) et vigne	Graminées annuelles	4 L/ha	Max. 2200 g glyphosate /ha/an*	21 jours	
	Dicotylédones annuelles et bisannuelles	6 L/ha			
	Adventices vivaces	8 L/ha par taches			

* sur vigne : en cas de traitement sur le rang, équivalent à 33% de la surface, il est possible d'effectuer jusqu'à 3 traitements par an

Ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du glyphosate au-delà des doses maximales définies dans l'"Avis à tous les détenteurs d'autorisations de mise sur le marché pour des spécialités commerciales à base de glyphosate" JORF 8 octobre 2004.

Les limites maximales de résidus sont consultables à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public/index.cfm

CULTURES

Ne pas appliquer sur les cultures de blé et d'orge destinées à la production de semences.

Ne pas appliquer sur les cultures de blé destinées à la panification.

Ne pas appliquer sur les cultures d'orge destinées au maltage.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Tartan est un herbicide foliaire non sélectif pour la destruction des graminées et dicotylédones, annuelles, bisannuelles et pérennes. Les mousses ne sont pas détruites. Le produit est absorbé par les feuilles et transporté vers les zones en croissance, aériennes et souterraines. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de pulvériser sur des mauvaises herbes bien développées et aux feuilles vertes. Il est possible que l'efficacité sur des mauvaises herbes souffrant de sécheresse ne soit pas pleinement satisfaisante.

Il est important d'éviter tout risque de dérive de pulvérisation. Dans le cadre des bonnes pratiques d'utilisation, l'usage de buses à dérive limitée et/ou d'adjuvants appropriés possédant la mention "limitation de la dérive" est recommandé.

Éviter tout traitement à base de glyphosate sur les fossés en eau ou à proximité.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE :

Porter un appareil de protection des yeux/du visage pendant toutes les phases de manipulation de la préparation.

Porter des gants pendant les phases de mélange/chargement et d'application et un vêtement imperméable pendant l'application pour des applications avec un pulvérisateur à dos ou une lance.

Bien agiter le bidon avant utilisation. Remplir à moitié la cuve avec de l'eau et mettre en marche l'agitation. Verser la quantité nécessaire de Tartan dans la cuve du pulvérisateur. Remplir la cuve avec de l'eau au volume requis. Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application.

QUALITÉ DE LA PULVÉRISATION

La solution à pulvériser doit être appliquée à une pression qui ne doit pas dépasser 2,5 bars. Tartan est un herbicide systémique et actif à faible dose. Ne jamais pulvériser par temps venteux ou près des espèces utiles ou plantes d'agrément.

CONDITIONS CLIMATIQUES

Les meilleurs résultats sont obtenus par temps poussant avec un ciel couvert et une humidité élevée durant l'application.

Il n'est pas recommandé d'effectuer le traitement s'il y a risque de pluie dans les 6 heures suivant l'application, ou s'il y a risque de gelée prolongée.

SYMPTÔMES VISUELS DE DESTRUCTION DES MAUVAISES HERBES

Ils varient en fonction des espèces traitées. Ils apparaissent plus tardivement sur les dicotylédones que sur les graminées :

- plantes annuelles : 3 à 10 jours.
- plantes bisannuelles et vivaces : 7 à 20 jours.

En conditions de sécheresse ou de grand froid, les délais d'action peuvent être plus longs. Sur certaines espèces (arbustes, phragmites, ronces, orties, aristoloches), les symptômes apparaissent au printemps suivant.

SOLS

Tartan peut être utilisé pour contrôler les mauvaises herbes sur sol minéral ou organique. Seules les herbes ayant des feuilles vertes au moment de l'application peuvent être détruites. Il n'y a pas d'activité résiduelle avec Tartan.

COMPATIBILITÉ

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels.

Consulter le site : <http://e-phy.agriculture.gouv.fr/>

Ne pas appliquer de chaux, d'engrais, de fumier ou matière similaire pendant les 7 jours suivant l'application.

CONTRÔLE DES MAUVAISES HERBES SUR TERRAINS DESTINÉS AUX SEMIS DE PRINTEMPS (zones cultivées avant mise en culture)

Cultures suivantes : Céréales, haricots, maïs, pois, sorgho, tournesol etc.

Herbes contrôlées : Les mauvaises herbes annuelles et vivaces levées avant le semis telles que : colza, matricaire, ravenelles, séneçon, ray-grass, repousses de céréales, chiendent rampant, avoine à chapelet etc.

ADVENTICES CONTRÔLÉES	DOSE ÉCONOMIQUE	ÉPOQUE / MÉTHODE
Graminées annuelles : ray-grass, repousses de céréales...	1 L/ha	Pulvériser quand les herbes sont en phase poussante. Le chiendent rampant doit avoir au moins 5 nouvelles feuilles, approximativement 10 cm de longueur. Les racines coupées lors des façons culturales doivent avoir développé de nouvelles feuilles. Les dicotylédones doivent avoir au moins 2 feuilles vraies.
Dicotylédones annuelles : colza, matricaire, ravenelles, séneçon...	1.5 L/ha	
Chiendent rampant Avoine à chapelet <i>Infestation faible à moyenne :</i> <i>Infestation moyenne à forte :</i>	3 L/ha 4 L/ha	Le travail du sol peut s'effectuer suite à un délai de 1 semaine après l'application en cas d'adventices vivaces et 1-2 jours après l'application en cas d'adventices annuelles.
Chardon	3 L/ha	
	Volume de bouillie : 200 L/ha plus un tensioactif homologué (consulter les recommandations portées sur l'étiquette du tensioactif avant usage)	Le semis ou la plantation peut être réalisé immédiatement après le travail du sol.

CONTRÔLE DES MAUVAISES HERBES DANS LES CULTURES DE CÉRÉALES A MATURITÉ (AVANT RÉCOLTE)

Cultures : Toutes variétés de blés et d'orges.
NE PAS TRAITER LES CULTURES POUR PRODUCTION DE SEMENCES, LE BLE DE PANIFICATION ET L'ORGE DE MALTERIE ET DE BRASSERIE.
NE PAS TRAITER LORSQU'IL Y A DES CULTURES SOUS-COUVERT.

Herbes contrôlées : Chiendent rampant
Avoine à chapelet
Dicotylédones vivaces

ADVENTICES CONTRÔLÉES	DOSE ÉCONOMIQUE	ÉPOQUE / MÉTHODE
Chiendent rampant Avoine à chapelet <i>Infestation faible à moyenne :</i> <i>Infestation moyenne à forte :</i>	3 L/ha 4 L/ha	Pulvériser quand le taux d'humidité de la graine est à moins de 25 %. La paille de la céréale doit être complètement jaune, les nœuds peuvent être vert-jaune.
Chardon	3 L/ha	Les mauvaises herbes doivent être vertes, en phase poussante et accessibles à la pulvérisation.
Liseron Renouée amphibie	6 L/ha	Pulvériser la culture et les mauvaises herbes en plein. Ajuster la hauteur de la rampe pour amplifier la couverture de la pulvérisation sur les mauvaises herbes (60-80 cm au-dessus de l'infestation).
	Volume de bouillie : 200 L/ha plus un tensioactif homologué (consulter les recommandations portées sur l'étiquette du tensioactif avant usage)	Après pulvérisation, respecter un Délai Avant Récolte d'au moins 7 jours. La paille traitée peut être utilisée pour la nourriture et la litière des animaux mais ne peut pas être utilisée à des fins horticoles. Les labours peuvent être effectués immédiatement après enlèvement ou hachage de la paille. Toute culture peut être semée directement.

CONTRÔLE DES MAUVAISES HERBES APRÈS RÉCOLTE (zones cultivées après récolte)

Après récolte : Sur chaumes de céréales, haricots, maïs, pois, sorgho, tournesol etc.

Herbes contrôlées : Les mauvaises herbes annuelles et vivaces telles que : colza, matricaire, ravenelles, rumex, séneçon, chiendent, ray-grass, repousses de céréales, etc.

ADVENTICES CONTRÔLÉES	DOSE ÉCONOMIQUE	ÉPOQUE / MÉTHODE
Graminées annuelles : ray-grass, repousses de céréales	1 L/ha	Après récolte, ne pas cultiver. Enlever les pailles. Laisser les herbes repousser.
Dicotylédones annuelles : colza, matricaire, ravenelles, séneçon...	1.5 L/ha	Pulvériser quand les herbes sont en phase poussante. Le chiendent rampant doit avoir au moins 5 nouvelles feuilles, approximativement 10 cm de longueur. Les dicotylédones doivent avoir au moins 2 feuilles vraies.
Repousses de colza	2 L/ha	
Rumex	3 L/ha	
Chiendent rampant <i>Infestation faible à moyenne :</i>	3 L/ha	Le travail du sol peut s'effectuer 1 semaine après l'application en cas d'adventices vivaces et 1-2 jours après l'application en cas d'adventices annuelles.
<i>Infestation moyenne à forte :</i>	4 L/ha	
Chiendent pied de poule	6 L/ha	Le semis ou la plantation peut être réalisé immédiatement après le travail du sol.
Liseron bien repoussé	6 L/ha	Toute culture peut être semée directement.

Volume de bouillie : 200 L/ha
plus un tensioactif homologué (consulter les
recommandations portées sur l'étiquette du
tensioactif avant usage)

ARBORICULTURE ET VIGNE : DÉSHÉBAGE D'HIVER ET DE PRINTEMPS

Cultures : toutes variétés d'arbres fruitiers sauf les fruits à noyau et le kiwi et vigne

Herbes contrôlées : la plupart des herbes annuelles, bisannuelles et vivaces.

ADVENTICES CONTRÔLÉES	DOSE ÉCONOMIQUE	ÉPOQUE / MÉTHODE
Mauvaises herbes annuelles	1.5 L/ha	Appliquer seul ou en mélange avec un herbicide à action racinaire après aoûtétement et avant débournement.
Chiendent rampant	3 L/ha	
Chiendent pied de poule	6 L/ha	Ne pas pulvériser les ceps de moins de 2 ans ou portant des cicatrices fraîches.
Liseron bien repoussé	6 L/ha	Ne pas pulvériser des arbres à pépins de moins de 3 ans.

Volume de bouillie : 200 L/ha
plus un tensioactif homologué
(consulter les recommandations
portées sur l'étiquette du
tensioactif avant usage)

Ne pas pulvériser des arbres à noyaux de moins de 4 ans.
Ne pas toucher les feuilles, bourgeons, branches non aoûtées ni les
plaies de taille ou d'élagage fraîches car des dégâts considérables
pourraient se produire.

IMPORTANT

- ne pas stocker ou laisser séjourner la solution dans des récipients galvanisés ou acier doux, parce qu'un gaz hautement inflammable peut se dégager, ne pas fumer.
- rincer l'appareillage avant et immédiatement après l'usage.
- éviter toute dérive, appliquer à basse pression, tenir compte de la direction du vent.
- ne pas stocker au froid. Tenir à l'abri du gel.

EMBALLAGES VIDES ET SURPLUS DE TRAITEMENT

Éviter toute contamination de rivières, étangs et canaux d'irrigation avec le produit. Rincer les bidons, verser dans la cuve de pulvérisation et épandre les reliquats sur la parcelle traitée. Rendre inutilisables les emballages vides.

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Éliminer les emballages vides via une collecte organisée par un service de collecte spécifique.

RÉSISTANCE

Il existe un risque général d'apparition d'adventices résistantes aux herbicides. Afin de limiter ce risque, il convient de respecter les préconisations d'emploi de cette étiquette (dose, conditions d'application...) et, à chaque fois que c'est possible, de varier les substances chimiques et d'alterner avec des produits à mode d'action différent, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.